

FILLACTIVE

Politique budgétaire

L'année financière de Fillactive court du 1^{er} septembre au 31 août.

L'organisation met en place un processus budgétaire rigoureux sur une base annuelle.

Ce dernier est établi par le comité de direction, en fonction d'hypothèses claires en termes de dépenses et conservatrices en regard des revenus.

Le budget préliminaire est révisé tous les ans par le comité d'audit et recommandé pour adoption au Conseil d'administration au plus tard au CA de juin de chaque année pour une mise en place dès septembre.

Le budget est ensuite mensualisé et chaque direction reçoit un rapport mensuel de ses dépenses. Une analyse est faite afin d'avoir toujours en main un portrait le plus près possible de la réalité. Tous les écarts sont expliqués aux membres du comité d'audit et lors des séances du CA chaque trimestre.

Le budget est établi avec un souci d'efficience, notamment en regard des frais administratifs.

Les revenus de l'organisation proviennent de ses activités philanthropiques, de subventions gouvernementales ainsi que des frais d'inscriptions des écoles qui implantent une équipe Fillactive.

FILLACTIVE

Politique de financement

Contexte

Fillactive a pour mission d'amener les adolescentes à être actives pour la vie, en créant des moments inoubliables pour elles et en bâtissant une communauté de gens inspirants et engagés autour d'elles.

Fillactive souhaite s'adjoindre les services de partenaires régionaux dans l'ensemble des régions du Québec, afin de déployer ses initiatives partout en province et ultimement, rallier les efforts des partenaires pour agir sur les racines du problème de l'inactivité physique chez les adolescentes ainsi que ceux et celles se reconnaissant dans l'approche.

De ce fait, Fillactive s'est engagé à établir des partenariats solides avec des organisations clés dans la promotion de l'activité physique, d'un mode de vie physiquement actif et des saines habitudes de vie pour non seulement voir à un plan progressif et respectueux du milieu pour le déploiement de ses programmes, mais aussi à bâtir une compréhension commune des enjeux et pistes de solutions liés à la promotion de l'activité physique chez les filles.

Dans le cadre de ces partenariats, Fillactive accorde une compensation financière aux instances régionales concernées selon une modulation convenue qui tient compte des spécificités du territoire couvert, du nombre d'écoles soutenues et de la capacité financière de Fillactive.

Compensation financière

La compensation financière versée par Fillactive à ses partenaires est régie par une entente spécifique signée sur une base annuelle. Le modèle de cette entente est en annexe.

Suite au dépôt d'un plan d'action annuel, d'un bilan de fin d'année et à l'évaluation des besoins, FILLACTIVE s'engage à verser annuellement aux partenaires le montant de compensation convenu et spécifique à chaque région. À ce montant peut s'ajouter une compensation supplémentaire lors de l'implication du partenaire dans des projets spéciaux (demandant un investissement en temps important par rapport aux autres régions).

Un maximum de deux (2) projets spéciaux est accordé annuellement par région. Ces projets doivent être soumis par courriel à FILLACTIVE qui en fera l'analyse et les autorisera par la suite.

Dans la mesure du possible et selon sa capacité financière, Fillactive pourrait indexer annuellement les montants versés.

Adopté par le conseil d'administration le 24 janvier 2024

Le partenaire prend en charge tous les coûts reliés à la coordination FILLACTIVE à l'intérieur des responsabilités énoncées dans l'entente. Le partenaire assumera tous les frais administratifs reliés aux salaires, déplacements, hébergements ou autres.

Modalités de paiement

- Une facture/demande de paiement est requise par le partenaire pour que FILLACTIVE puisse procéder au versement prévu dans l'entente.
- Deux périodes de facturation/demande de paiement sont prévues soit :
 1. Septembre suivant le dépôt du plan d'action pour le premier versement.
 2. Juin suivant le dépôt du bilan pour le deuxième versement.

FILLACTIVE

Politique de placement

Au cours des dernières années, Fillactive a accumulé un surplus de liquidité alors qu'elle a exécuté sa mission d'amener les adolescentes à être actives pour la vie.

Il est judicieux de faire fructifier ces surplus afin de générer des revenus additionnels pour l'organisation.

Cependant, l'investissement de ces surplus doit être fait afin de minimiser les risques, de protéger ces capitaux et de pouvoir accéder rapidement aux fonds en cas de besoin.

C'est le comité d'audit qui recommande au conseil d'administration les stratégies de placement adéquates et en assure le suivi.

Le comité recommande s'il y a lieu le montant de la réserve. Aucune utilisation de la réserve ne peut être faite sans l'accord du comité d'audit et une recommandation au conseil.

Cette réserve sert en priorités de fond d'urgence et peut également être utilisée pour le développement de projet structurant pour l'organisation ou dans le cadre d'activités de recherche et développement visant l'amélioration de l'offre de services de Fillactive.